



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 24 novembre 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET jusqu'à 21h00, puis sous la Présidence de M. Gabriel BAULIEU.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.2, 7.1

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 22h10

Etaient présents : Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au rapport 2.2), Gabriel BAULIEU, Jean-Claude ROY, Nicolas GUILLEMET, Jean-Yves PRALON, Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Raymond REYLE (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.2), Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.2), Marcel FELT, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), Daniel HUOT, Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1 et jusqu'au rapport 2.2), Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), Pierre CONTOZ, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET, Patrick RACINE (à partir du rapport 1.2.1)

Etaient absents : Nicolas BODIN, Emmanuel DUMONT, Yves GUYEN, François LOPEZ, Jean-Pierre MARTIN, Bernard MOYSE, Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : E. DUMONT (jusqu'au rapport 2.2), Y. GUYEN, JP. MARTIN

Mandataires : D. POISSENOT (jusqu'au rapport 2.2), JC. ROY, M. FELT

Créances irrécouvrables 2011

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

| Inscription budgétaire | |
|---|---|
| BP 2011 et PPIF 2011-2015 Budget Principal Budget Annexe Déchets Budget Annexe CRR | Montant prévu Budget 2011 : 4 503 € (Principal) |
| | Montant prévu Budget 2011 : 21 550 € (Déchets) |
| | Montant prévu Budget 2011 : 670 € (CRR) <i>(Financés par l'enveloppe des dépenses imprévues)</i> |
| | Montant de l'opération budget Principal : 4 097,61 € |
| | Montant de l'opération budget annexe Déchets : 21 517,93 € |
| | Montant de l'opération budget annexe CRR : 660,50 € |

Résumé :

Il est proposé d'inscrire en créances irrécouvrables la somme de 26 276,04 €.

Le Trésorier du Grand Besançon a transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon les états des produits irrécouvrables pour divers motifs.

La ventilation des produits non recouverts s'établit comme suit :

- Budget Principal : 4 097,61 €
- Budget annexe Déchets : 21 517,93 €
- Budget annexe CRR : 660,50 €

I. Budget Principal

| N° liste | Exercice | Montant |
|-------------------------|---------------------|----------------|
| 396733915 du 28/03/2011 | 2008-2009-2010-2011 | 4097,61 |
| | Sous-Total | 4097,61 |

Ce montant global correspond à 19 factures de dépôts aux Andiers dues par des entrepreneurs.

II. Budget Annexe Déchets

| N° liste | Exercice | Montant |
|-------------------------|---------------------|------------------|
| 389301115 du 28/03/2011 | 2007-2008-2009-2010 | 20 845,39 |
| 655542315 du 14/10/2011 | 2009-2010-2011 | 179,05 |
| 655542915 du 14/10/2011 | 2010-2011 | 493,49 |
| | Sous-Total | 21 517,93 |

Le montant global concerne les poursuites de non-paiement sur 455 factures d'ordures ménagères. Les sommes supérieures à 500 € correspondent à des cas de liquidations judiciaires.

III. Budget Annexe CRR

| N° liste | Exercice | Montant |
|-------------------------|---------------------|---------------|
| 140280025 du 08/10/2010 | 2007-2008-2009-2010 | 660,50 |
| | Sous-Total | 660,50 |

Ce montant global correspond à 16 factures de droits d'écolage.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 4 097,61 € au titre du Budget Principal,
- 21 517,93 € au titre du Budget Annexe Déchets,
- 660,50 € au titre du Budget Annexe CRR.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le - 2 DEC. 2011